



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de L'Isle-Adam  
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

## Commune de NOINTEL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi treize mars, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

**Présents** : Madame LEGRAND, Maire  
Monsieur PIALOT, Adjoint,  
Monsieur CASANAVE, Adjoint,  
Mesdames LEDUC, PERINI  
Monsieur LEROUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Madame DE SANTIS à Madame PERINI, Monsieur VAN ROEKEGHEM à Monsieur LEROUX

**Absents excusés** : Mesdames LE GALL et MARQUES-MOREIRA, Monsieur MAUDUIT

**Secrétaire de séance** : Madame LEDUC

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

La lecture du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'Unanimité.

### D001/2019-DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA VIDEOPROTECTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de son projet d'installation de la vidéoprotection, et afin de mener à bien ce projet, une demande de subvention est demandée auprès du Conseil Régional d'Île de France. La Municipalité a mené une étude pour le déploiement de la vidéoprotection afin de définir la localisation des différentes caméras sur la commune, le type de caméras ainsi que tous les travaux d'infrastructure et de raccordement au poste de supervision localisé dans le poste de police municipale de Beaumont-sur-Oise. Le montant de ces travaux a été évalué à 105 156 € HT. La Région peut subventionner ce projet à hauteur de 35% du montant HT, dès lors qu'il s'agit d'une première installation, soit 36 804 €. Il est rappelé que le Conseil Municipal approuve la réalisation du projet et autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la réalisation du projet décrit ci-dessus et le montant des investissements décrits dans l'annexe financière,

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part restante du montant des travaux,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

### D002/2019-MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUMONT-SUR-OISE

Le Conseil Municipal :

- Emet toutes réserves quant aux projets de l'ARS sur les réorganisations à venir,
- Constate que la direction de l'Hôpital et la Directrice de l'ARS du Val d'Oise ont annoncé lors de la réunion avec les élus le 3 décembre 2018, la réorganisation de la pédiatrie en hôpital de jour et le maintien de la présence

d'un pédiatre 24h/24 alors que le 27 février 2019, est annoncée la fermeture du service de pédiatrie au 1<sup>er</sup> août 2019 avec, pour conséquence, le transfert à partir de 16h, vers l'hôpital de Pontoise, des enfants hospitalisés ou nécessitant une hospitalisation.

- Souligne les difficultés d'avoir des médecins de ville et de réaliser le retour des spécialistes sur les communes environnantes,
- Rappelle que la population de Nointel ne dispose pas toujours des moyens de locomotion permettant le déplacement rapide et sans délai vers Pontoise,
- Refuse toute réduction du service public de santé de proximité en particulier celles que représentent les fermetures du service pédiatrique de l'hôpital de Beaumont et de l'unité de Saint Martin du Tertre,
- Signale que la population augmente fortement sur le territoire.

**DECIDE d'ADOPTER la motion CONTRE la fermeture du centre hospitalier de Beaumont-sur-Oise à l'UNANIMITE.**

Madame le Maire fait savoir qu'une banderole « NON A LA RESTRUCTURATION » sera installée aux abords du Café de la Gare et sur le territoire des différentes Communes environnantes afin de protester contre ce projet.

#### **D003/2019-CREATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE DE L'ENTREPRISE VICTOR MARTINET & Cie SUR LA COMMUNE DU MESNIL-EN-THELLE**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la société VICTOR MARTINET & Cie a déposé à la préfecture de l'Oise une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une plateforme logistique sur la Commune du MESNIL-EN-THELLE (lieu-dit « le Fond de Persan » zone d'activité des Quatre Rainettes, parcelle ZD n°54 en partie). Cette demande a été soumise à une enquête publique du lundi 21 janvier 2019 au vendredi 22 février 2019 et prolongée jusqu'au vendredi 08 mars 2019.

Cette plateforme a pour but de stocker des produits chimiques dangereux et des matières combustibles diverses avec une zone qui permettra le transit des déchets industriels. Ces transits s'effectueront par camions sur les différents axes routiers à proximité de NOINTEL. Elle constitue un impact en matière de rejets atmosphériques provenant de la chaudière, des véhicules à moteur ainsi qu'une augmentation du trafic sur la route départementale 4. Considérant les entreprises situées à proximité, telles que Cercle Vert qui stocke des produits alimentaires, de Ladougne qui entrepose des pneus en très grande quantité avec un risque d'incendie et la présence également des silos de céréales de la coopérative agricole où sont stockés les engrais chimiques comportant des risques d'explosion. En cas de sinistre, la propagation de particules nocives pourrait atteindre la Commune, qui se situe à moins de 5 km.

Au vu de la situation géographique de la commune de NOINTEL en bordure du massif des trois forêts (Carnelle, l'Isle Adam, Montmorency), et disposant également de deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et faisant partie des communes qui doivent intégrer le Parc Naturel Régional Oise Pays de France dans le cadre de la nouvelle chartre 2016-2028,

**Après en avoir délibéré à l'Unanimité,  
Le Conseil Municipal,**

**DECIDE d'émettre un avis DEFAVORABLE à l'implantation de la société Victor Martinet & Cie sur la Commune du MESNIL-EN-THELLE.**

#### **D004/2019-DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA COMMUNE D'ETAMPES (ESSONNE)**

Madame le Maire fait part à l'assemblée, de la volonté de la Commune d'Etampes à adhérer au Centre Interdépartemental de Gestion par délibération du 30 janvier 2019.

Le C.I.G demande l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTE l'affiliation de la Commune d'Etampes au C.I.G.**

**Les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 25 minutes.**

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait savoir qu'une partie des Nointellois ne se sont pas fait recenser malgré les relances des agents recenseurs. Elle indique qu'un impact est à prévoir l'année prochaine sur les finances de la Commune telle qu'une baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) celle-ci étant calculée en prenant en compte le chiffre de la population recensée.

Madame PERINI demande à ce qu'un article paraisse dans le bulletin municipal sur ce sujet afin d'en informer les Nointellois.

Madame le Maire informe également que la société PG Inventaire a fait part de son intervention sur la Commune entre le 04 mars et 30 juin 2019 afin d'effectuer des contrôles techniques sur un échantillon de lignes électriques aériennes moyenne tension et basse tension qui traversent la commune. Celle-ci a été mandatée par ERDF.

Elle rappelle que l'association FNACA organise sa cérémonie du souvenir le 19 mars 2019 à 18h00 au monument aux morts devant l'école.

Elle signale que le bulletin d'inscription au CLEAJE (Contrat Local d'Eveil Artistique des Jeunes Enfants) sera distribué à partir de jeudi 14 mars 2019.

Monsieur PIALOT demande pour quelles raisons un agent technique commence à 7h00 et non à 8h00 comme les 2 autres agents techniques.

Madame le Maire lui répond que cela a été vu lors de son entretien professionnel et convenu avec l'agent.

Monsieur CASANAVE informe que les affiches concernant la randonnée des véhicules anciens du samedi 18 mai 2019 sont arrivées et mises à disposition dans divers points pour information de la population. Les inscriptions à la randonnée commencent à arriver.

Monsieur LEROUX demande quand aura lieu la commission du personnel.

Madame le Maire lui répond qu'une date sera fixée prochainement.

Il fait part de la satisfaction de nos Séniors dont le repas s'est déroulé le 26 janvier 2019 à la salle des fêtes. Un panier garni a été remis aux personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas pu participer à ce repas.

En ce qui concerne la sortie des jeunes au mois d'août, il se renseigne pour trouver un parc adapté à l'éventail d'âge des enfants ce qui n'est pas évident. Certains Nointellois ne veulent plus que la sortie se fasse au Parc Astérix. Ils demandent à ce qu'il y ait du changement.

Madame PERINI remercie les conseillers et bénévoles qui se sont proposés pour porter le repas aux personnes inscrites au repas des séniors mais n'ayant pas pu faire le déplacement.

Lors du prochain conseil municipal, elle fera un compte rendu sur Tri-or.

Elle informe que « Le Mag' » de la Communauté de Communes est à l'impression et sera distribué prochainement.

En ce qui concerne le syndicat des Transports des Elèves, elle précise qu'il est difficile d'avoir le quorum ce qui oblige à aller souvent aux réunions sans que celles-ci puissent se tenir.

## QUESTIONS DU PUBLIC

Madame STENGER demande quand sera posé le panneau d'information de l'ADPN.

Madame le Maire lui répond qu'il sera installé prochainement.

Madame STENGER rappelle qu'elle a signalé une fuite dans la toiture de l'église. Monsieur PIALOT lui répond que Madame le Maire et lui-même sont allés constater l'état de la toiture et qu'il fera venir une entreprise.

Madame STENGER souhaiterait savoir où seront placées les caméras de vidéoprotection.

Madame le Maire lui répond que celles-ci seront installées afin de couvrir le territoire tel que les entrées et sorties de la Commune, l'école, la place du château...

Monsieur HENRIET demande où en est le plan local d'urbanisme de la Commune.

Madame le Maire lui répond qu'un travail est actuellement en cours suite à l'enquête publique.

Il demande quand la Commission d'Urbanisme sera réunie, ainsi que la Commission des Travaux.

Madame le Maire l'informe que celles-ci seront convoquées prochainement.

Il demande quel sera le coût des bornes enterrées vu que dans le procès-verbal du 12 décembre 2018, celui-ci n'a pas été mentionné.

Madame le Maire lui répond qu'il a été estimé à environ 25 000 € qui seront répartis sur 5 ans. Il n'aura pas d'impact direct sur le budget de la Commune. Il sera compris dans la taxe des ordures ménagères.

Monsieur HENRIET félicite le Conseil pour la motion contre la restructuration de l'hôpital et souhaiterait savoir pourquoi celle concernant le Trésor Public n'a été prise qu'en décembre alors que la fermeture a été annoncée depuis le mois de mai 2018.

Madame le Maire lui répond qu'il n'a été possible de se prononcer contre la fermeture du service Impôts de la Perception de Beaumont-sur-Oise, qu'après l'échec des négociations du Maire de cette Commune avec la DDFIP pour éviter la fermeture de ce service.

Il demande où en est le plan de circulation de la Commune.

Madame le Maire lui fait savoir que cela a été vu en commission plénière.

Il demande également où en est le projet de création d'une allée piétonne de Nointel à Presles.

Madame le Maire rappelle que ce projet est à l'initiative de la Commune de Presles qui possède la majorité du parcours à créer. Elle relancera le Maire de Presles pour savoir où en est l'étude.

Il demande ce que la Municipalité fait pour le terrain de Nointel se situant sur la Commune de Presles.

Monsieur PIALOT lui répond que celui-ci sera borné prochainement car le plan exact n'apparaît pas sur le cadastre.

Madame le Maire indique que ce terrain ne fait pas l'objet d'un entretien régulier sur sa demande pour éviter toute intrusion.

Il remarque que la piste cyclable du CV3 n'a pas été nettoyée après la chute des feuilles la rendant glissante. Il demande pourquoi les bornes qui délimitaient le CV3 ont été enlevées.

Madame le Maire lui répond qu'elle a donné l'ordre d'enlever ces bornes pour des questions de sécurité car les cyclistes et les promeneurs, notamment les enfants pouvaient, se blesser en chutant dessus.

Madame SURCIN demande s'il serait possible d'installer des détecteurs de présence sur les réverbères de l'Allée de la Mairie car c'est de l'éclairage inutile puisque qu'il n'y a aucun passage la nuit.

Monsieur PIALOT répond qu'il a été décidé de mettre des ampoules à LED ce qui permettra à la Commune de faire des économies. Concernant les détecteurs un devis sera demandé.

Monsieur AIME demande s'il serait possible de refaire le chemin piétonnier de la rue de la Gare.

Madame le Maire lui répond qu'un devis a été demandé et que la décision n'a pas encore été prise.

Monsieur PIALOT précise qu'avant tous travaux le bornage sera refait pour que l'agriculteur respecte les limites de propriété.

Monsieur HENRIET demande si Nointel est inscrit au concours des villages fleuris.

Madame le Maire lui répond que cela n'a pas été prévu.

Monsieur WEBER demande si la Mairie a bien réceptionné le devis de réparation du mécanisme de la cloche et du moteur de l'horloge de l'Eglise.

Madame le Maire lui répond par l'affirmative et lui indique qu'une deuxième entreprise sera sollicitée pour permettre une comparaison des coûts.

Fait à NOINTEL, le 13 mars 2019

**Le Maire,  
Martine LEGRAND**

**La Secrétaire de séance,  
Christine LEDUC**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine LEDUC', written over a horizontal line.